



Université :
De Pau et des pays de l'Adour

Département :

Pyrénées-Atlantiques (64)



David Carassus

Institut d'Administration
des Entreprises (IAE) de Pau
Directeur de la chaire OPTIMA
(Observatoire du pilotage
de l'innovation
managériale locale)

✉ david.carassus@univ-pau.fr
<http://optima.univ-pau.fr>



Fatema Safy-Godineau

Maître de Conférences à l'IAE,
à Pau, chaire OPTIMA



Alexandra Simon

Docteur en gestion,
chaire OPTIMA

Risques psychosociaux

Agir sur la qualité de vie au travail

Les nouvelles pratiques managériales et les évolutions des collectivités locales impactent les agents territoriaux et leurs conditions de travail. Quelles conséquences sur la santé au travail et plus particulièrement les risques psychosociaux (RPS)? Fatema Safy-Godineau et Alexandra Simon, chercheurs à la chaire Optima, apportent des éléments de réponse.



La situation actuelle

Mutualisations ou fusions des services, nouvelles politiques managériales, baisse des dotations de l'Etat: le quotidien des agents territoriaux «est impacté en terme de pression et de changement», notent Fatema Safy-Godineau, Maître de conférences à l'IAE, à Pau, et Alexandra Simon, Docteur en gestion, toutes deux membres de la chaire Optima.

Ces mutations qui engendrent des changements organisationnels, ont des conséquences. Les deux chercheurs évoquent, notamment, «un taux d'absentéisme, en matière d'absentéisme santé, plus important de la part des agents territoriaux que ceux des deux autres fonctions publiques ou du secteur privé».

Elles pointent également «l'émergence des risques psychosociaux (RPS) au niveau local». Une réalité qui s'accompagne, depuis quelques années, d'une réglementation qui ne cesse de s'étoffer. Dernière en date: l'accord-cadre du 22 octobre 2013, relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique, introduisant l'obligation pour les employeurs publics de produire un plan d'évaluation et de prévention des risques psychosociaux, d'ici là fin 2015. Cette dernière réglementation rappelle aux employeurs publics que leur responsabilité pénale est engagée, face au manquement de l'obligation d'évaluation des risques psychosociaux.

Pourquoi évaluer et prévenir les RPS?

Prévenir ces RPS revêt plusieurs enjeux, essentiels pour le bon fonctionnement des collectivités:

- **Mieux prévenir ces RPS** permet de réduire les coûts liés à ce manque de prévention: absentéisme, baisse de performance, etc.
- **Mieux comprendre et maîtriser l'absentéisme:** absences qui auraient pu être évitées avec une meilleure prévention, dysfonctionnements organisationnels ayant des conséquences sur la santé et les comportements des agents.
- **Prendre acte des conséquences possibles sur la santé physique et mentale** des configurations organisationnelles existantes.
- **Mener une réflexion sur le management**, au sein de la collectivité.
- **Sortir d'une démarche «individualisante»** des RPS, pour aller vers une démarche collective d'amélioration du fonctionnement organisationnel.

Pour élaborer le plan de prévention et d'évaluation des RPS, il est important de mener «une analyse du contexte de travail et une analyse de l'impact de celui-ci sur les personnes», expliquent Fatema Safy-Godineau et Alexandra Simon.

L'analyse menée sur le contexte de travail permet de «mettre en lumière des expériences objectives à caractère positif ou négatif». Ces expériences objectives engendrent des expériences subjectives associées, «correspondant à l'analyse du contexte de travail sur les individus»:

Les RPS, c'est quoi ?

Pas toujours facile de bien cerner les notions liées aux **risques psychosociaux (RPS)**. Pour dessiner les contours du concept, les chercheurs Fatema Safy-Godineau et Alexandra Simon se sont basées sur la définition apportée par le Guide méthodologique d'aide à l'identification, l'évaluation et la prévention des RPS dans la fonction publique. Celui-ci précise: «Ce qui fait qu'un risque pour la santé au travail est psychosocial, ce n'est pas sa manifestation, mais son origine: les risques psychosociaux seront définis comme les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental».

